

sur site les classiques des sciences sociales <http://www.uqac.quebec.ca>

HANOTEAU A. et LETOURNEUX A., 1893, « La Grande Kabylie et les coutumes kabyles », livre digital (<http://books.google.com>).

LELART Michel, 2002, « L'évolution de la finance informelle et ses conséquences », Revue Mondes en développement, n°119, pp.9-20. www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2002-3-page-9.htm.

LUTZ Georg et LINDER Wolf, 2004, « Structures traditionnelles dans la gouvernance locale pour le développement local », Université de Berne, Suisse, Mai 2004.

MAUSS Marcel, 2002, « Essai sur le don, forme et raison de l'échange dans les sociétés primitives », article originalement publié dans l'année sociologique, seconde série, 1923-1924, édition électronique réalisée par Jean-Marie TREMBLAY, CEGREP, Université du Québec, Coutimi.

PERROUX François, 1981, « Pour une philosophie du nouveau développement », Aubier, Paris.

PETIT Olivier, 2005, « La gouvernance des eaux souterraines et de l'irrigation en Inde », ouvrage collectif dirigé par Gérardin H, Quels acteurs pour quel développement ? GEMEV-KARTHALA, p.265.

POLANYI Karl, 1983, « La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps », Gallimard, Paris.

SERVET J.M., 1990, « Les tontines, formes d'activités informelles et d'initiatives collectives privées en Afrique », Edition AUPELF-UREF, pp. 267-279.

STOESSEL-RITZ J., 2009, « Economie politique des pratiques et transaction sociale pour le bien commun », Revue Pensée plurielle, N°20.

ZAOUAL H., 2006, « Les économies voilées du Maghreb », éd., l'Harmattan.

Bibliographie

ACHIR Mohamed et KERN Francis, 2013, « La perspective d'émergence des institutions de micro finance à partir des envois de fonds des travailleurs migrants : cas de la Kabylie », Article publié dans la revue ATM, Association Tiers-Monde, Paris.

BALANDIER Georges, 1960, « Structures sociales traditionnelles et changements économiques », In Cahiers d'études africaines, Vol.N°1. pp.1-14. doi : 10.3406/cea.1960.2935

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/cea_00080055_1960_num_1_1_2935

BANQUE MONDIALE, 1989, « Rapport sur le développement dans le monde : Systèmes financiers et développement », Washington, pp.134-144.

BOURDIEU P., 1958, « Sociologie de l'Algérie », collection que sais-je ? , éditions Dahlab, 7ème éditions, 1985, la première édition est parue aux éditions PUF.

BRIAND Virginie, 2005, « Transferts de solidarité et réseaux communautaires, entre contrôle social et assurance », ouvrage collectif dirigé par Gérardin H., Quels acteurs pour quel développement ? GEMEV-KARTHALA, p.155.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL, 1972, « Rapport sur le Kenya relatif au secteur informel », Cité par Michel LELART, 2002, pp.9-20.

CLASTRES Pierre, 2006, « la société contre l'Etat », Edition Marée Noire, Nancy Cedex.

CODE et DOCUMENTS du village d'Iguersafene, Consultés en 2014.

DOCKES Pierre et ROSIER Bernard, 1988, « L'histoire ambiguë », PUF, p.286.

DUMAS A., 1982, « Les modèles de développement », Economie et Sociétés, PUG.

DURKHEIM Emile, « De la division du travail social », 2 tomes disponibles

ou des individus est, dans une conception holiste, expliquée par le don et contre-don et, aussi, l'encastrement du fait économique dans le fait social.

Notre étude s'est intéressée principalement aux pratiques du financement solidaire du développement local dans le village Iguersafene (Kabylie), en nous s'y forçant de décrire et d'analyser ce mode gouvernance collective par les structures traditionnelles notamment le financement par la caisse du village comme alternative au mode de financement public des projets socioéconomiques.

Par ailleurs, cette étude comporte certaines limites sur le plan notamment de l'analyse socioéconomique et anthropologique du système de gouvernance traditionnelle des biens communs. Des éléments relevant des conflits, de rapports de pouvoir et des résistances et de mutations ne sont pas abordés dans cette étude. C'est pourquoi ils devront constituer une perspective de recherche à investir pour mieux appréhender la dimension socioéconomique des ces pratiques du financement du développement.

Le village a une intégrité morale et physique (Elharma), il est interdit à un étranger ou même à un citoyen du village de porter atteinte à la sureté du village. De même Tajmaat, comme espace public de délibération participative et de médiation sociale, a une intégrité et une valeur importante dans la mémoire collective.

Dans les travaux de délibération de cette instance, les valeurs d'éthiques et les règles de bonne conduite doivent être respectées par tous les participants (le respect mutuel, le langage correct, non violence verbale et physique, le respect des sages, du comité du village, etc.). Les pratiques sociales, culturelles et économiques sont encadrées dans Tajmaat en sa qualité d'espace public de délibération, de régulation et de légitimation des décisions collectives.

Conclusion

Le financement solidaire du développement dans les villages de la Kabylie (Algérie), est une réalité concrète. Ceci, nous l'avons observé dans le cadre de notre recherche empirique dans le village Iguersafene. Les structures sociales traditionnelles et l'organisation sociale du village en question représentent un facteur de mobilisation et d'engagement pour le développement local et solidaire.

La mobilisation de la finance solidaire ou traditionnelle via notamment les caisses villageoises, les envois de fonds des émigrés et la participation des associations du village ont montré une efficacité et une innovation sociale dans le financement et la réalisation des projets répondant aux besoins socioéconomiques des villages.

En effet, l'analyse socioéconomique de ces pratiques du financement solidaire du développement révèle l'importance des structures sociales dans la convocation des solidarités et dans la mobilisation de l'action collective pour le développement. La dimension de la proximité, le don et contre-don, le lien social, les réseaux de l'émigration sont des éléments structurant de ces pratiques. C'est pourquoi on peut les appréhender avec une approche de la rationalité instrumentale de l'action individuelle. Ces pratiques trouvent, en effet, leur explication dans l'approche anthropologique la logique d'acteurs

2-L'obligation de solidarité et de réciprocité dans le village

Les déterminants de la solidarité sont multiples. Il y a des raisons morales, spirituelles culturelles, sociales et économiques. L'obligation de solidarité familiale et villageoise joue un rôle important puisque l'individu n'a pas d'autre choix, autrement dit, il est contraint de se solidariser et de se conformer au principe de réciprocité de don contre-don (M. Mauss) qu'impose la communauté. "Fait comme font les autres", "fait un don tu auras un don", ou "un don est un prêt ou une forme d'épargne future" (Elkhir Tirtal), sont des dictons kabyles, parmi tant d'autres qui expliquent la nécessité de l'entraide et de la réciprocité dans la communauté villageoise kabyle. Le contre-don peut être reporté dans le temps, "fait un don et on sait jamais quand tu auras le contre don (Akhdhem elkhir thafadh)".

Ceci dit que la temporalité est acceptée et même le retour d'un don est une obligation morale que doit assumer non forcément celui qui le reçoit directement, mais aussi sa famille ou sa communauté. Le rôle que joue la croyance religieuse qui prescrit l'aumône et la zakat, un bienfait n'est jamais perdu dit-on.

Par ailleurs, celui qui ne se solidarise pas avec sa famille peut être exclu de l'héritage des biens (immobilier, foncier). En effet, des émigrés ont été expropriés et exclus de l'héritage par leur famille du fait de leur désolidarisation et de leur longue absence (Amjah). Cette sanction n'est pas inscrite dans le code du village mais elle est tacitement acceptée par l'ordre de la communauté.

3 - L'instance de légitimation des délibérations du village : Tajmaat

Le conseil du village (Tajmaat) est même sacralisé en le considérant comme une instance de médiation sociale¹² et de gestion des biens collectifs. La défense de l'intégrité du village (Elharma tadarth) est un devoir que doit accomplir chaque citoyen du village et son indifférence est sanctionnée moralement en lui reprochant de renoncer à son honneur (Enif) et matériellement par une amende fixée par le code du village.

12- Dans la société kabyle même les conflits familiaux sont renvoyés à la médiation de Tajmaat ou comité du village (Tamen) en cas d'incapacité de la grande famille (*adhroum*) ou de l'imam du village.

symbolique et l'honneur que leur accorde le village, autrement dit c'est un investissement pour construire une bonne réputation, un fils de bonne famille (Miss te familth). C'est un intérêt pris dans son sens métaphorique et non pas dans le sens strictement économique (P. Bourdieu).

Cette solidarité est réciproque chacun a conscience et l'obligation morale de solidarité dans la communauté familiale ou villageoise. Dans certains villages notamment non maraboutique on remarque une forme de division sociale du travail (E. Durkheim)¹¹, où les femmes participent au coté des hommes dans le volontariat (Touiza) et les projets de développement.

Tableau N°3 : Types de solidarités villageoise et familiale

Formes de solidarité monétaire	Formes de solidarité non monétaire	Formes de solidarité symbolique
Contributions obligatoires (annuelles) Contributions exceptionnelles (en cas de réalisation d'un projet) Envois de fonds des émigrés Dons -	Repas, biens alimentaires, huile d'olives, .etc Vêtements Matériaux de construction Engins et matériel de transport Voiture personnelle Force de travail, aide technique	Relation avec les collectivités locales et administration Emplois Accueil, aide et orientation de membres de la famille ou du village Présence aux funérailles Présence aux fêtes de mariages du village Cours gratuits pour les élèves du village

Source : Tableau établi par nos soins à partir des données de l'enquête effectuée dans le village en 2014.

11- DURKHEIM Emile, « De la division du travail social », deux tomes disponibles sur site les classiques des sciences sociales. <http://www.uqac.quebec.ca>

base des objets socioéconomiques et des compromis formalisés par des règles, de normes ou de conventions (code du village), en réponses aux incertitudes de la relation marchande et de la défaillance de la redistribution de l'Etat.

Par ailleurs, ces conventions sociales explicites (code du village) et tacites (valeurs ancestrales et croyances) contribuent à structurer l'importance de l'intérêt commun sur l'intérêt individuel et l'encastrement de l'action dans une dimension sociale. C'est pourquoi la société kabyle continue, tant bien que mal, à résister à la marchandisation économique, à la contrainte de l'Etat et aux effets de la mondialisation.

III - Analyse socioéconomique des pratiques de solidarité et de délibération

Ce modèle traditionnel de gestion collective et participative des citoyens fait ressortir un encastrement dans l'organisation sociale du village, un caractère démocratique dans le mode de gouvernance locale et une dimension importante de solidarité, de réciprocité, de légitimation des délibérations par des structures traditionnelles villageoises. L'analyse socioéconomique dans le village Igwersafene peut alors porter sur les trois approches suivantes : les formes de solidarité villageoise, l'obligation de solidarité et de réciprocité dans le village et l'instance de légitimation des délibérations du village (Tajmaat).

1 - Les formes de la solidarité villageoise

On relève plusieurs types de solidarités dans le village. En effet, dans la réalisation d'un projet de développement, la participation d'un villageois peut être monétaire, c'est à dire une contribution financière comme elle peut être non monétaire en offrant soit sa force de travail, une aide technique, ou même des matériaux nécessaires. Il est presque fréquent qu'une des familles du village, généralement parmi les plus nanties, se porte volontaire pour offrir gratuitement un repas aux ouvriers et la moins nantie offre un petit déjeuné.

Les personnalités du village (élus, responsables, cadres professionnels et administratifs) participent avec leur conseils et leur capital relationnel pour porter les besoins du village auprès des collectivités locales et de l'administration. L'intérêt de ces derniers est perçu dans la reconnaissance

Contrairement à certain pays comme l'Inde, par exemple, où la gestion collective des ressources par les usages a été réintroduite par les institutions internationales et les ONG qui ont joué un rôle non négligeable dans la participation des usagers⁹, en Kabylie, ce mode de gestion est réapproprié, renouvelé voire professionnalisé par les structures sociales traditionnelles. La participation des jeunes diplômés universitaires dans des commissions techniques a contribué aussi à une modernisation technique de la gestion des biens collectifs, c'est une innovation sociale qui a modernisé même les méthodes de gestion.

Mais, force est de constater que le système de l'organisation sociopolitique du village kabyle est basé sur l'exercice du pouvoir délibératif et exécutif à travers des structures légitimées par le conseil du village (Tajmaat). Ce système ne permet pas une hiérarchisation permanente telle qu'elle est connue dans les sociétés modernes hiérarchisées par une autorité de l'Etat.

Pierre Clastres¹⁰ note dans son analyse portant sur les sociétés primitives que les sociétés occidentales ont abouti à la construction d'un Etat moderne, mais ce modèle n'est pas automatiquement un aboutissement d'une société "primitive" ou "sous évoluée" à une société moderne avec Etat. Ceci dit que ce système organisationnel traditionnel ne peut être qualifié d'archaïque et sous développé du fait qu'il n'est pas abouti à un mode de régulation de l'Etat central.

On relève dans ce modèle traditionnel une gestion certes informelle, c'est-à-dire qui n'est pas assurée ni par le marché, ni par l'Etat, mais qui suscite une adhésion collective des citoyens du fait de son caractère participatif et démocratique et de son encastrement dans l'organisation sociale du village. L'efficacité et la durabilité sont aussi des exigences que présente ce mode de gestion traditionnelle.

En effet, ce dernier est une forme d'allocation des ressources, mais créé à travers un processus complexe d'apprentissage individuel et collectif sous la

9-PETIT Olivier, « la gouvernance des eaux souterraines et de l'irrigation en Inde », ouvrage collectif dirigé par Gérardin H, « Quels acteurs pour quel développement ? », GEMEVE-KARTHALA, 2005. p.265.

10- Pierre Clastres, « la société contre l'Etat », Edition Marée Noire, Nancy Cedex, 2006.

Un membre du comité du village nous a affirmé que les citoyens ne recourent que très rarement à l'usage illicite de l'eau gérée par la communauté villageoise. Certes le code du village régule la consommation de l'eau, mais ce n'est pas seulement cette régulation contraignante qui incite les citoyens à préserver l'eau et d'éviter son usage frauduleux, c'est aussi une culture collective de préservation des biens collectifs du village. Le bien public de l'Etat (Ayla n'baylek) n'est pas aussi sacralisé que le bien collectif du village (Ayla tadart), qui occupe une place importante dans l'organisation sociale du village.

Dans cet esprit, la gestion de la consommation de l'eau dans le village est régulée. Un seuil de consommation gratuite par individu est plafonné à 80 litres (cf. art. 3.1 du code du village). Le seuil est révisable en fonction de la disponibilité de l'eau. La surconsommation d'eau, l'usage frauduleux des compteurs et tout dommage occasionné sont sanctionnés et facturés par un agent chargé de la vérification périodique des compteurs d'eau de chaque habitation (cf. art. 3.12 du code du village).

À souligner que le village compte (925) compteurs d'eau. Les pénalités et amendes peuvent aller jusqu'à 5 000,00 DA voire l'exclusion du droit d'alimentation en eau potable. L'utilisation de l'eau des fontaines est gratuite pour l'élevage de bétail, l'agriculture et les petites unités industrielles du village.

Toutefois, afin d'utiliser rationnellement les (5) fontaines que compte le village, l'horaire de remplissage des citernes est fixé de 23h à 4h du matin (cf. art. 4.2 du code du village). La redevance des compteurs est fixée à 25,00 DA par mois par habitation (cf. art. 5.1 du code du village).

Il est à relever dans ce mode de régulation collective une participation directe des usagers de l'eau à la production des normes de régulation technique et politique à travers la délibération du conseil du village. Ceci a conduit à une efficacité dans le strict respect des "lois" délibérées par le conseil du village. Ce qui demeure impressionnant dans ce mode de régulation collective des ressources est l'originalité de la tradition qui remonte à des périodes lointaines.

16	2014	Réalisation d'une aire de jeux pour enfants	500 680,00	
17	2014	Achat de divers arbres et plantes	410 000,00	
18	2014	Réfection et aménagement des fontaines publ	3 999 515,00	subvention 30% de l'Etat
19	2014	Aménagement des monuments et places historiques (Tazrouts, Tajmaât, Takharovt, Djamaâ bakhnan	999 800,00	
20	2014	Etude et réalisation d'une salle polyvalente (projet estimé à 32 000 000,00 DA non achevé	000 000,00 13	S u b v e n t i o n de l'APW 7 000 000,00 DA
21	à 2011 2014	Raccordement de 298 foyers au réseau d'AEP	215 000,00	subvention 30% de l'Etat
22	à 2011 2014	Réfection de 300 ML du réseau d'assainissement	188 000,00	subvention 30% de l'Etat
23	Depuis 1998	Prise en charge du salaire d'un ouvrier du réseau d'AEP du village	21 000,00 par mois	
24	Depuis 2013	Prise en charge du salaire d'un conducteur du tracteur pour le ramassage d'ordures	23 000,00 par mois	
25	Depuis 2014	Prise en charge du salaire de 02 agents qui gèrent le cyber-café	32 000,00 par mois	

Source : Tableau élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête effectuée dans le village en 2014.

Gestion et régulation citoyenne des biens collectifs du village

Le dispositif administratif et institutionnel de gestion de l'eau potable recèle des défaillances et cela est confirmé par les contestations récurrentes des citoyens et la fermeture de l'agence de gestion de l'eau (ADE). La régulation de cette agence publique est impuissante devant les branchements illicites "picage" ou l'usage frauduleux consistant à irriguer des champs agricoles.

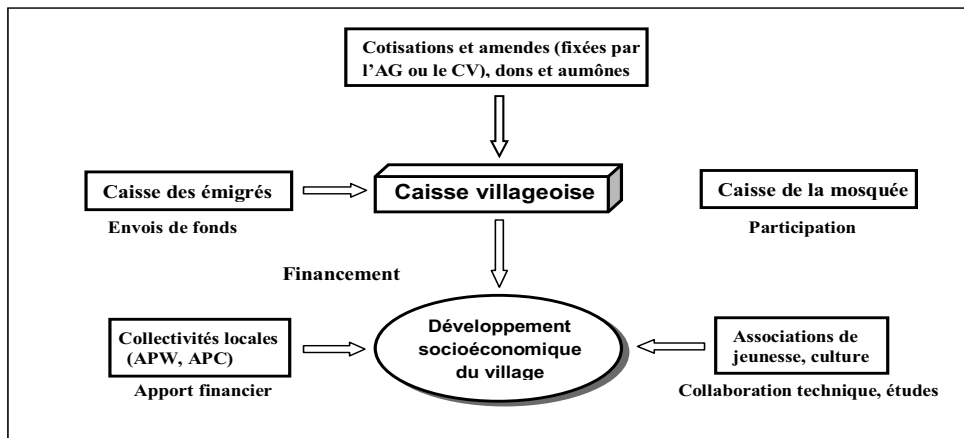
Régulation citoyenne et financement solidaire du développement en Kabylie

Tableau N°2 : Projets réalisés et financés par la caisse du village Igwersafene

N°	A N - NEES	DENOMINATION DES PROJETS	COUT	O B S E R V A - TIONS
01	1998	Etude et réalisation d'un réseau adduction et distribution AEP en galvanisé	1 697 800,00	subvention 30% de l'Etat
02	2000	Réalisation d'un musée de Chahid et Moudjahid	1 215 550,00	
03	2004	Réalisation d'un cimetière public, salle de prière et sanitaires	8 005 640,00	
04	2011	Réalisation d'une décharge publique	820 600,00	
05	2012	Réfection en marbre de 99 tombes des martyrs	1 412 000,00	
06	2012	Dallage des accotements de la VP avec T.S et béton armé et réalisation de caniveaux sur 1Km	1 695 900,00	
07	2012	Achat des bancs publics	200 000,00	
08	2012	Réalisation d'un magasin	500 950,00	
09	2013	Réalisation de captage de sources	2 488 500,00	subvention 30% de l'Etat
10	2013	Aménagement d'un centre de tri	214 000,00	
11	2013	Réalisation d'un fronton de bienvenue	605 000,00	
12	2013	Fourniture et pose de ralentisseurs en plastique et clous (yeux de chat) sur la voie publique	475 560,00	
13	2013	Achat d'un tracteur pour ramassage d'ordures	1 850 000,00	
14	2014	Réalisation et équipement d'un cybercafé	3 415 200,00	
15	2014	Réalisation d'une cascade	798 500,00	

Schéma N° 1 :

Financement solidaire du développement socioéconomique du village



Source : Schéma établi par nos soins sur la base des données de l'enquête effectuée dans le village en 2014.

Ce schéma représente les modalités du financement solidaire du développement socioéconomique du village et la participation des différents acteurs. La gestion des fonds de la caisse du village est confiée à un membre ou deux du comité du village. Ce dernier joue un rôle de maître d'ouvrage des projets, après délibération de l'assemblée du village (Tajmaat). En effet, des commissions techniques composées des compétences du village participent dans l'étude et le suivi des projets. Les associations des jeunes participent aussi avec leur savoir faire dans la conception et la proposition des projets à inscrire et à financer par la caisse.

La caisse du village a ainsi permis le financement solidaire d'un grand nombre de projets socioéconomiques du village (cf. Tableau N°2). A ce titre, il est nécessaire de souligner que la dotation du village en eau potable a été quasiment financée par la caisse villageoise. Mais en cas d'insuffisance de ressources financières dans la caisse, le comité villageois sollicite la commune ou de l'Etat pour une participation financière dans la concrétisation de certains projets. A cet effet, l'Etat participe financièrement ou matériellement dans la réalisation de projets pour le village, comme le financement, par exemple, à hauteur de 30% de certains projets.

A souligner que les cotisations sont réparties entre chômeurs et travailleurs avec, respectivement, 50 et 100 DA/mois. Autrement dit, pour assurer une équité dans le système de contribution, les chômeurs sont exonérés à 50% des cotisations.

Les émigrés cotisent régulièrement à la caisse du village en fonction de leur revenu. Ils cotisent plus que les résidents du village, étant donné qu'ils sont considérés comme plus nantis. Ceci s'applique également aux retraités du village qui ont travaillé à l'étranger.

Les cotisations des émigrés en exercice ou retraités peuvent aller jusqu'à 60 Euros par an (cf. art. 5.2 du code du village).

Encadré N°1 : Cotisations des émigrés et retraités de l'étranger

Article 5.2 : *Les émigrés ainsi que les retraités (en devise) dépassant les 100€/mois sont soumis à des cotisations qui sont réparties comme suit :*

- de 100€ à 300€ -----> 1,25€/mois
- de 300€ à 750€ -----> 2,50€/mois
- de 750€ et plus -----> 5€/mois

A cet effet et compte tenu de leur apport financier, cette catégorie est dispensée de tous les travaux, sauf si elle le désire.

Source : Extrait du code du village d'Iguersafene consulté en 2014.

Les cotisations sont collectées trimestriellement (cf. document du comité du village) et les fonds collectés par la caisse du village ainsi que les contributions provenant des collectivités locales (APW/APC) et la collaboration technique des associations servent au financement solidaire du développement socioéconomique du village (cf. Schéma N°1).

La caisse du village assure le financement de la majorité des projets de développement participatif du village Iguersafene. Cette caisse consacre un budget à l'entretien et la réfection et réparation du réseau d'eau potable, ainsi qu'à la prise en charge du salaire d'un agent chargé du suivi de l'AEP (fixé à 21.000,00 DA/mois). La caisse est alimentée par diverses sources notamment les contributions, les prélèvements, les amendes, les dons et les aumônes comme le montre le Tableau N°1 ci-dessous :

Tableau N°1 : Les principales ressources de la caisse villageoise

<i>Ressources</i>	<i>Obligatoires</i>	<i>Exceptionnelles</i>
- Contributions	- Cotisations mensuelles ou annuelles par habitant (montant fixé par l'AG ou le CV) - Cotisations des émigrés	- Pour réalisation des projets d'intérêt général - Pour organiser la fête du village - Pour la solidarité du village - Utilisation de la salle des fêtes du village et son matériel - Vigilance et sécurité du village
- Prélèvements		Prélèvement dans la caisse de la mosquée pour compléter le financement d'un projet d'intérêt général
- Amendes	- Infractions liées au non respect du code du village - Infractions liées à l'abus d'usage ou de consommation d'un bien collectif du village, comme l'eau	
- Dons		- Les habitants du village, riches et pauvres
- Aumônes	- de l'Achoura - de l'Aïd Seghir - de l'Aïd El-kebir	

Source : Tableau établi par nos soins à partir des données de l'enquête effectuée dans le village en 2014.

comité du village ou l'instance exécutive (Tamen), dispose de la légitimité des citoyens du village et que toutes les décisions délibérées sont traduites concrètement sur le terrain.

Autrement dit, la délibération est un mode de fonctionnement de ces instances dont la participation des citoyens du village est obligatoire, à l'exception des femmes, qui sont organisées dans des associations socioculturelles et de la protection de l'environnement (cf. art. 1.1, 1.2 et 1.3 du code du village). On relève dans le village l'existence de plusieurs associations qui activent dans le domaine de l'environnement, de la jeunesse, de sport et culture. Les femmes du village ont créé une association de protection de l'environnement.

Les émigrés du village établis en grande majorité en France sont organisés eux aussi en association. Ses représentants sont élus par l'AG des adhérents. Son fonctionnement n'est pas aussi différent de celui du comité du village. Autrement dit, les émigrés délibèrent et prennent des décisions en concertation avec le comité du village. Ils participent financièrement à la réalisation des projets collectifs.

Cette démocratie délibérative est intimement liée au degré d'organisation et de préservation de l'espace public et à la valeur que lui accordent les citoyens du village. Dans les valeurs sociales ancestrales kabyles, les biens communs du village (Ayela tadarth) et l'espace public (Tajmaat) représentent une importance capitale.

Ainsi on relève dans le code du village Iguersafene plusieurs "articles de lois" ayant trait à la gestion des biens communs. Le chapitre III du code est consacré à la gestion de l'eau potable dont on relève 13 articles régissant les seuils de consommation autorisés en période d'été et d'hiver, les branchements et pose de compteurs, le paiement de redevances de consommation et de surconsommation d'eau, les coûts des travaux, les amendes et pénalités, etc. A souligner que ce code a été révisé et adopté par le conseil du village en 2011.

La caisse villageoise source de financement solidaire des projets de développement

Pour ce faire, nous avons retenu le village Iguersafene en raison de la richesse de ses valeurs traditionnelles de solidarité, de réciprocité et de financement solidaire de projets de développement par la caisse du village alimentée par des contributions financières citoyennes.

Présentation et organisation sociale du village

Le village Iguersafene, dénommé le village au 99 martyrs. Situé au pied du massif forestier d'Akfadou, à 1000 mètres d'altitude, il fait partie de la commune d'Idjer, à 70 km du chef lieu de la wilaya de Tizi-Ouzou. Il compte environ 3600 habitants issus des cinq grandes familles de base que sont les Imardjanene, Athouravah, Ivakhouchène, Iksouyene, Izaniaine structurées en Tajmaat et comité du village. Le village dispose de l'état civil et d'une administration informatisée. On trouve aussi un fichier d'information sur les émigrés établis en France (Paris et Marseille) ainsi que l'état de leurs cotisations.

D'autres informations et statistiques figurent dans des registres tenus par le comité du village. Il s'agit des listes par catégories sociales identifiant les nécessiteux, le parc auto, les biens communs, et les équipements appartenant au village. Une carte géographique avec des repères topographiques du village a été élaborée en vue d'harmoniser son urbanisme, sa construction et son environnement. Le village a son "Amin", responsable du village, choisi parmi les sages. Il est secondé par des "Tamen" délégués ou membre du comité du village, chacun par sa fratrie "Adhroum". La gestion des biens communs, la médiation et le règlement des conflits, le financement des projets sont soumis à la délibération du conseil du village (Tajmaat) et le comité du village (Tamen).

Le village Iguersafene est caractérisé par l'engagement, la mobilisation et l'implication des citoyens dans l'espace public du village. Cet espace public a une importance capitale dans l'explication de cet engagement et mobilisation citoyenne. C'est parce que cet espace public qui peut être appréhendé et représenté par deux instances à savoir le conseil du village (Tajmaat), et le

dans une logique de renforcement du pouvoir du clan et de protection de sa position dans le village. L'individu dans le village, quoiqu'il n'ait pas choisi son appartenance, consentit tous ses efforts pour qu'il s'évite d'être exclu de l'ordre légal du village (Toufik). Le code du village prévoit en effet, des peines allant jusqu'à l'exclusion définitive d'un individu ou d'une famille de leur appartenance à la communauté villageoise. Une exclusion est perçue comme un déshonneur au plan moral et fait perdre à l'individu ou à sa famille les droits de transfert de solidarité et de jouissance dans les biens communs du village.

On peut se référer aux travaux de Karl Polanyi et de Marcel Mauss qui expliquent une appartenance héritée à une communauté ou réseau animé par une logique de don et de contre-don ⁸. Donc c'est la réciprocité qui semble mieux appropriée pour appréhender ces logiques d'acteurs notamment dans les communautés traditionnelles. La rationalité instrumentale de l'économie orthodoxe considère que l'individu comme un calculateur de la maximisation de son utilité ne peut expliquer parfaitement ces logiques qu'on trouve dans les communautés traditionnelles animées par des pratiques de solidarité et de réciprocité.

Financement solidaire du développement dans le village Igwersafene

En Kabylie l'organisation sociale traditionnelle a été réactivée pour prendre en charge les besoins socioéconomiques des citoyens dans les villages. La démarche est basée sur le concept du développement solidaire qui a introduit les principes de solidarité, de réciprocité et de régulation citoyenne pour financer des projets de développement dans les villages notamment les infrastructures de base, eau, électricité et aménagement. Les structures traditionnelles (Tajmaat et Comités de village) ont joué un rôle non négligeable dans le développement et la mobilisation de la solidarité des acteurs.

8- Marcel Mauss (1923-1924), « Essai sur le don, forme et raison de l'échange dans les sociétés primitives », Article originalement publié dans l'année sociologique, seconde série, 1923-1924, édition électronique réalisée par Jean-Marie TREMBLAY, CEGREP, Université du Québec, Coutimi, 2002.

La démocratie participative est considérée comme un recours complémentaire indispensable pour la démocratie représentative. La société civile se positionne comme un acteur de contre pouvoir, en plus des assemblées élues, qui participent au processus de délibérations et de prise de décisions dans la gouvernance et le développement local.

Dans les pays où la société rurale a préservé ses structures sociales traditionnelles, l'action de développement et de régulation sociale ne se limite pas à l'intervention de l'Etat et son action publique. L'Etat est parfois impuissant devant ces structures traditionnelles et les coutumes qui les animent. La légitimité que tirent ces structures à l'exemple des comités de village en Kabylie (Algérie), est incontestable lorsqu'elle émane de la délibération du conseil du village (Tajmaat). C'est pourquoi une réelle gouvernance locale ne doit pas négliger cette donne et que la décentralisation doit être conçue en interaction avec ces structures.

Les initiatives de développement émanant des populations locales sont légitimées et prennent plusieurs formes qu'on ne peut pas répertorier dans l'économie conventionnelle. La finance traditionnelle, à titre d'exemple, représente une pratique de financement solidaire de développement dans les villages de Kabylie. Ce sont des actions qui recèlent des similitudes principielles à ce qu'on appelle aujourd'hui l'économie sociale et solidaire en France ou l'économie populaire au Brésil. La solidarité, la réciprocité et l'engagement des acteurs en vue de démocratiser l'économie sont des principes qui animent et structurent ces actions.

3. Organisation sociale traditionnelle, réciprocité et actions du développement

Les individus sont contraints d'adhérer à l'organisation sociale du village et de respecter les normes et "lois" légitimées par la communauté villageoise. Ainsi, l'honneur que tire le kabyle est perçu dans son appartenance et sa fidélité à une mémoire collective et un ordre social ancestral (thaqbaylith). L'individu ne choisit pas donc son appartenance à cette forme traditionnelle d'association villageoise, mais il en fait partie historiquement à travers sa filiation lignagère ou via une intégration parrainée par un clan de famille

électricité et aménagement. Les structures traditionnelles (Tajmaat et Comités villageois), qui n'ont pas été intégrés dans les modèles de développement exogène à l'instar du modèle des industries industrialisantes, ont joué un rôle non négligeable dans le développement et la mobilisation de la solidarité des acteurs. Ces acteurs ont créé une dynamique territoriale efficace en termes de développement local et de prise en charge des besoins réels des populations rurales.

Décentralisation et développement local participatif

Le développement local étant conditionné par l'engagement et la participation inclusive des acteurs locaux en partant du bas et ne devant pas exclure les structures sociales et politiques traditionnelles d'un territoire. La prise en considération des spécificités de ces structures s'est avérée nécessaire pour l'adaptation de toute action de développement aux besoins réels des sociétés locales (Georg Lutz et Wolf Linder, 2004)⁷. Cela suppose aussi un modèle d'organisation décentralisé de l'Etat. Ceci est perçu comme une condition capitale pour la gouvernance locale et le développement local participatif. Elle ne peut, en effet, se limiter à la délégation des pouvoirs de décision ou de délibération aux institutions administratives officielles et formelles de l'Etat. Autrement dit, la décentralisation ne doit pas occulter les structures sociopolitiques traditionnelles qui sont dans certains pays en voie de développement indépensables du fait de leur rôle et ancrage politique, culturel et social.

De plus, la démocratie représentative des assemblées élues ne suffit pas pour une réelle participation inclusive des populations locales. Sa légitimité est dans certains cas remise en cause surtout lorsque le processus électoral souffre de transparence et que les élus ne jouissent pas de la confiance de leurs électeurs. Un phénomène fort présent dans les pays mal avancés démocratiquement et où les institutions élues se limitent au rôle d'habillage d'alternance sans une réelle pratique législative et délibérative traduisant les aspirations des citoyens.

7- LUTZ Georg et LINDER Wolf, 2004, « Structures traditionnelles dans la gouvernance locale pour le développement local », Université de Berne, Suisse, Mai 2004.

mais des modèles de croissance modifiés pour être appliqués aux pays sous-développés.

C'est là donc où on peut caractériser les obstacles au développement enregistrés dans les pays ayant appliqué ces modèles à l'instar de l'Algérie. Ainsi, les facteurs comme la faiblesse de l'épargne intérieure, l'insuffisance des ressources humaines qualifiées, et les spécificités des structures sociales et économiques caractérisées par la prééminence des traditions et des cultures moins adaptées à celles des sociétés industrialisées, ont créé plus d'obstacles à l'adaptation du modèle du développement dit des « industries industrialisantes » mis en place durant les années 1970.

Modèle algérien de développement et résurgence des solidarités

L'Algérie a opté pour un modèle de développement dit des industries industrialisantes, orienté vers des industries lourdes comme la sidérurgie, la métallurgie, la mécanique, la chimie et l'énergie. Ces industries ont été dotées d'un capital technique de dernière génération. Ceci a permis à l'Algérie, en termes de dotation technologique, d'accéder rapidement au rang des nouveaux pays industrialisés (NPI) durant les années 1970, mais vite rétrogradée sous l'effet de la désarticulation et le dysfonctionnement du système économique, aggravé par la crise d'endettement provoquée par le premier choc pétrolier de 1986.

L'incapacité de l'Etat à rembourser la dette extérieure a contraint le gouvernement algérien à rééchelonner sa dette en contre partie de l'application des mesures contenues dans le programme d'ajustement structurel (PAS) imposé par le FMI. Dans un contexte de crise économique, politique et de désengagement de l'Etat, par rapport à ses missions de régulation et de transferts sociaux, la pauvreté a augmenté d'une manière exceptionnelle suite au licenciement, à l'inflation, au chômage, à la dévaluation du dinar, etc.

Cependant, au moment où l'économie informelle prenait de l'ampleur, en Kabylie, c'est l'organisation sociale traditionnelle qui a été réactivée dans le cadre du développement solidaire. Les principes de la solidarité et de la réciprocité ont été introduits pour prendre en charge les besoins socioéconomiques du village notamment les infrastructures de base, eau,

cette théorie qui suppose une voie unique du développement, en réduisant le cheminement historique d'une société à des étapes linéaires et répétitives tout en excluant les spécificités structurelles et socioculturelles des sociétés, en vue d'atteindre le stade de consommation de masse dont l'exemple est celui de la société américaine, est fortement critiquée par certains auteurs spécialistes de l'économie de développement comme François Perroux (P. Dockès et B. Rosier)⁴.

Cependant, selon F. Perroux, le développement suppose le déploiement de l'activité des hommes à l'égard des hommes par l'échange de biens ou services et par l'échange d'information ou de symboles. Dans l'ordre économique cela est saisi sur trois niveaux : l'articulation des parties dans un tout, l'action et la réaction des secteurs entre eux, et les ressources humaines. «...Prendre en considération le développement c'est faire comprendre le risque de la croissance sans développement. Il se réalise manifestement quand, dans les pays en développement, l'animation économique se cantonne autour des implantations de firmes étrangères ou de grands travaux sans s'irradier dans l'ensemble...»⁵.

L'analyse du sous-développement nécessiterait donc une approche rétrospective historique et une prise en compte de la nature et des caractéristiques des structures sociales et culturelles de l'économie et leur dynamique. La question du développement ne peut être traitée techniquement et indépendamment des rapports sociaux et des articulations structurelles globales de l'économie. Or, les pays nouvellement indépendants ont hérité des économies et des sociétés désarticulées. Leurs mécanismes de fonctionnement et d'accumulation sont différents de ceux des pays industrialisés. C'est pourquoi il n'est pas adéquat de reproduire des modèles de développement conçus à l'origine pour des économies industrialisées ayant des articulations et un régime d'accumulations différents de celui des pays sous-développés (A. Dumas, 1982) ⁶. Les modèles qui sont utilisés dans les pays sous développés ne sont pas des modèles de développement tel que nous venons de le définir,

4- Pierre Dockès et Bernard Rosier, « L'histoire ambiguë », PUF, 1988, p. 286.

5- François Perroux, « Pour une philosophie du nouveau développement », Aubier, Paris, 1981.

6- A. Dumas, « Les modèles de développement », Economie et Sociétés, PUG, 1982.

des chercheurs universitaires et des institutions internationales³ (BM, FMI). Les pays d'Afrique subsaharienne, d'Amérique latine et d'Asie ont été privilégiés dans les études portant sur l'économie informelle en générale et la finance informelle en particulier. Dans ce cadre, l'approche territoriale du développement a été mise en avant à l'effet de remettre en question les modèles du développement exogène centralisé qui ont été appliqués par des pays ayant accédés à l'indépendance durant les années 1960. Ces modèles n'ont ni appréhendé ni mis en valeur les spécificités que recèlent les structures sociales traditionnelles et le système socioculturel des sociétés locales. Elles sont, d'ailleurs, souvent perçues comme archaïques et facteur 2 de résistance à la modernité et au développement.

En Kabylie, l'organisation sociale des villages, animée par des valeurs ancestrales de la réciprocité et de la solidarité, joue un rôle important dans la régulation des biens communs et participe à travers les caisses villageoises dans le financement solidaire du développement en vue de répondre à la faiblesse de l'Etat dans la satisfaction des besoins socioéconomiques.

A cet effet, nous allons dans cet article d'abord, rappeler brièvement la désarticulation des modèles de développement reproduits par certains pays en voie de développement après leur accession à l'indépendance. Ensuite, présenter l'importance de la prise en compte des spécificités locales et l'engagement des structures traditionnelles dans la mobilisation de la finance informelle comme levier de financement solidaire des projets de développement à travers la caisse villageoise dans le village Igwersafene en Kabylie. Enfin, faire une analyse socioéconomique des pratiques de solidarité et de délibération.

Du développement centralisé au développement solidaire en Algérie

Parmi les approches d'économie de développement on souligne l'approche théorique libérale du développement, où le développement est pensé comme un processus d'étapes de croissance allant de la société traditionnelle à dominance agricole à la société de la consommation de masse en passant par les étapes de pré-décollage et décollage et de la maturité du marché. Or,

3- BANQUE Mondiale, « Rapport sur le développement dans le monde : Systèmes financiers et développement », Washington, 1989, pp.134-144.

Régulation citoyenne et financement solidaire du développement en Kabylie : Cas du village Igwersafene.

ACHIR Mohamed

MA/A et Doctorant à la Faculté
des Sciences Economiques,
et des Sciences de Gestion de l'Université
Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou.

AMOKRANE Abdellaziz,

Professeur à la Faculté
des Sciences Economiques, Commerciales et
des Sciences de Gestion de l'Université
Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou.

Introduction

Le financement du développement est souvent évoqué dans le cadre des programmes des pays en développement et des institutions internationales qui s'intéressent aux problèmes liés aux inégalités et à la pauvreté notamment dans les régions rurales. En effet, cette question est longtemps traitée en termes de financement de la croissance et de la gestion optimale des ressources financières de l'Etat et des banques commerciales. L'accent est donc fréquemment mis sur l'insuffisance de l'épargne et sa mauvaise allocation (M. Lelart)¹ dans les pays en voie de développement d'une part, l'archaïsme du système financier et la mauvaise gouvernance économique et politique d'autre part. La crise de l'endettement des pays du Tiers Monde des années 1980 conjuguée au contre choc pétrolier de 1986 ayant touchés principalement les pays exportateurs de pétrole a ressuscité l'intérêt des modes alternatifs de financement susceptibles d'être mobilisés dans ces pays.

La finance informelle ou traditionnelle à laquelle s'est intéressée antérieurement le BIT², durant les années 1970, a attiré, de nouveau, l'attention

1- LELART Michel, 2002, « L'évolution de la finance informelle et ses conséquences », Revue Mondes en développement, n°119, pp.9-20.

2- BUREAU International du Travail, 1972, « Rapport sur le Kenya relatif au secteur informel », Cité par Michel LELART, 2002, Op. Cit., pp.9-20.